

## **SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

À une séance régulière du conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010 au lieu ordinaire des sessions dudit conseil, à vingt heures.

Présentes : Mmes Jocelyne Bronsard MM. Normand Charest  
Marie-Claude Gaudet Christian Gendron  
Denis Langlois  
Gilles Mathon  
Réjean Marchand

Formant quorum sous la présidence de monsieur, Christian Gendron, maire, treize personnes assistent à la réunion.

### **10-11-01**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉE**

### **10-11-02**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du mois d'octobre et que la directrice générale soit dispensée d'en faire la lecture. **ADOPTÉE**

### **10-11-03**

#### **COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'approuver la liste des chèques portant les numéros 16819 à 16828 pour un montant de 5 854,92\$ ainsi que les paiements par ACCÈS D pour un montant de 8 549,86\$ totalisant un montant de 14 404,78\$.
  - D'approuver la liste des comptes fournisseurs pour un montant de 38 037,86\$.
- ADOPTÉE**

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **10-11-04**

#### **ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

Il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'acquisition de 100 tonnes de sel auprès de Mines Seleines au coût de 96,24\$ la tonne métrique plus les taxes applicables. **ADOPTÉE**

### **10-11-05**

#### **ACHAT DE SABLE POUR L'HIVER**

Il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'acquisition de 915 tonnes de sable auprès de Roger Brouillette & fils au coût de 3,95\$ la tonne métrique plus les taxes applicables. **ADOPTÉE**

### **10-11-06**

#### **MANDAT À AQUATECH POUR LE COMPAGNONNAGE DE M. CHRISTIAN LAHAIE**

Il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Aquatech pour le service de compagnonnage de M. Christian Lahaie afin qu'il réussisse sa formation d'opérateur en eau potable. **ADOPTÉE**

### **10-11-07**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA LETTRE D'ENTENTE DU SERVICE AUX SINISTRÉS DE LA CROIX ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et municipalités (L.R.Q., C.C.-19), le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27);

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des

communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité et de la Croix Rouge de convenir d'une entente écrite;

**À CES CAUSES**, il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler la lettre d'entente du service aux sinistrés de la Croix Rouge telle que présentée. **ADOPTÉE**

#### **10-11-08**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 174 RANG POINTE TRUDEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 46-10 du 174 rang Pointe Trudel pour le lot P-591 demandant de permettre la création de 2 terrains à lotir ne pouvant respecter la largeur minimale de la ligne avant; terrain #1 = 28,88 m et terrain #2 = 48,04 m et pour l'un des deux terrains de la largeur minimale de la ligne de rivage terrain #2 = 35,76 m, contrevenant ainsi à l'article 8,1 du règlement de lotissement numéro 311-19-01-09 prévoyant des normes minimales de 50 mètres pour la largeur de la ligne avant et de 40 mètres pour la largeur de la ligne du rivage;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public a été donné le 4 octobre 2010 permettant à toute personne de se faire entendre sur la demande déposée;

**CONSIDÉRANT QUE** personne n'a émis de commentaires défavorables;

**À CES CAUSES**, il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure numéro 46-10 soit acceptée, tel que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme. **ADOPTÉE**

#### **10-11-09**

#### **MANDAT À BPR POUR LE PONCEAU DU RANG VILLAGE JACOB**

Il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme d'ingénierie BPR Infrastructure pour une étude hydraulique du cours d'eau, un relevé topographique incluant bathymétrie et une estimation des travaux à exécuter sur un ponceau du rang Village Jacob au coût de 7 900,00\$ plus les taxes applicables. **ADOPTÉE**

#### **10-11-10**

#### **INSTALLATION D'UNE SONDE DE PRESSION AU SYSTÈME DE FILTRATION**

**CONSIDÉRANT** l'offre d'Automation Mauricie pour installer une sonde de pression au réservoir d'eau potable au coût de 3 795,00\$ plus les taxes applicables;

**À CES CAUSES**, il est proposé par M. Denis Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre d'Automation Mauricie pour l'installation d'une sonde de pression au réservoir d'eau potable au coût de 3 795,00\$ plus les taxes applicables;

De faire effectuer par Automation Mauricie les ajustements nécessaires au système automatisé du système de filtration au taux horaire prévu sur l'offre de service;

**QUE** ces travaux soient financés à partir du surplus affecté à l'entretien de l'aqueduc.  
**ADOPTÉE**

**10-11-11**

**CONSTAT D'INFRACTION PAR LE BIAIS DE LA COUR MUNICIPALE POUR LE 250 RANG RIVIÈRE-À-VEILLET**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir au citoyen du 250 rang Rivière-à-Veillet un constat d'infraction par le biais de la cour municipale. **ADOPTÉE**

**10-11-12**

**MANDATER M. NORMAND CHAREST ET MME MARIE-CLAUDE GAUDET POUR LE COLLOQUE « LE PAYSAGE HUMANISÉ » ORGANISÉ PAR HÉRITAGE VALLÉE DE LA BATISCAN**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Gaudet et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Normand Charest et Mme Marie-Claude Gaudet à assister au colloque « Le paysage humanisé » et que les dépenses afférentes leurs soient remboursées selon le règlement numéro 227-02-06-03, modifié par les règlements numéros 237-01-12-03 et 265-05-06-06. **ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller M. Normand Charest, qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un projet de règlement pour modifier le règlement de compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures ainsi que la collecte sélective.

**DISCOURS DE MAIRE**

En vertu de l'article 955 du Code municipal, le maire de la municipalité, fait rapport sur la situation financière de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, celui-ci fait partie intégrante du procès-verbal.

**10-11-13**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Gaudet et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer l'assemblée à 21 h 30. **ADOPTÉE**

Le maire a renoncé à exercer son droit de veto à l'égard de l'ensemble des résolutions.

---

Christian Gendron, maire

---

Line Blais, CA, directrice générale

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2010**

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 8 novembre 2010 au lieu ordinaire des sessions dudit Conseil, à 18 h 00.

Présents : Mmes Marie-Claude Gaudet MM. Normand Charest  
Jocelyne Bronsard Christian Gendron  
Denis Langlois  
Gilles Mathon  
Réjean Marchand

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Christian Gendron, maire, aucune personne n'assiste à la réunion.

**10-11-14**

**AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN DE FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRECO POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE RANG CÔTÉ NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Batiscan procède au remplacement de leur conduite d'aqueduc sur leur territoire en se prévalant du programme d'aide financière PRECO;

**CONSIDÉRANT** cette conduite d'aqueduc dessert sept (7) immeubles sur le territoire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan dont un élevage porcin;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Batiscan installera une entrée d'eau de deux (2) pouces pour l'élevage porcin situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan est nécessaire afin que la municipalité de Batiscan remplace la conduite d'aqueduc jusqu'à son extrémité sur le territoire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Batiscan peut se prévaloir aussi du programme d'aide financière PRECO pour le remplacement de conduite d'aqueduc sur le territoire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

**À CES CAUSES**, il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la municipalité de Batiscan de remplacer la conduite d'aqueduc sur le territoire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan dans l'emprise de rue du rang Côté Nord.

D'autoriser la municipalité de Batiscan à faire une demande d'aide financière au programme PRECO pour les travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur le territoire de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan. **ADOPTÉE**

**10-11-15**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Gaudet et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer l'assemblée à 18 h 30. **ADOPTÉE**

Le maire a renoncé à exercer son droit de veto à l'égard de l'ensemble des résolutions.

\_\_\_\_\_  
Christian Gendron, maire

\_\_\_\_\_  
Line Blais, CA, directrice générale